Aktualizováno: 26.05.2026

2.3 MESURES DE SOUTIEN

MŠ, ZŠ, SŠ

Dans le système éducatif tchèque, tous les élèves ayant une connaissance insuffisante de la langue tchèque (c'est-à-dire pas seulement les ressortissants étrangers) sont classés comme des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (1). Par conséquent, ils peuvent être soutenus par des mesures spécifiques lors de leur enseignement. La législation (2) définit 5 niveaux de mesures de soutien en fonction de la gravité des besoins de l'élève et de l'intensité du soutien nécessaire. Le niveau le plus bas, le niveau 1, est réalisé par l'école elle-même et elle l´accompagne d'un plan de soutien pédagogique. Pour les mesures du niveau supérieur (qui permettent dèja une demande d´aide financière), il est nécessaire qu'elles soient recommandées par un centre de conseil scolaire. Pour la plupart des élèves, ce centre est représenté par le centre de conseil psychologique et pédagogique (PPP) ; pour les élèves ayant une déficience plus grave, il s'agit du centre de pédagogie spéciale (SPC). Sur la base de cette recommandation, l'école élabore un plan d'éducation individuel (IVP).

PLAN D'ÉDUCATION INDIVIDUEL (IVP)

Suite à une recommandation, un plan d'éducation individuel (IVP) ou un plan de soutien pédagogique est créé pour l'élève, et le parent est obligé de prendre sa connaissance en détail et donner son consentement écrit à sa formulation avant le début de sa mise en œuvre.
Ce plan est mis en œuvre à l'école de l'élève. La coopération de l'école est donc cruciale. Le personnel du centre de conseil se rend également régulièrement à l'école pour évaluer et consulter l'évolution des mesures prises et les progrès de l'élève avec les enseignants. Suite à cela, le plan est continuellement mis à jour en fonction des besoins de l'enfant.

APERÇU DE QUELQUES MESURES DE SOUTIEN POUR LES ÉLÈVES AYANT L´OMJ:

- ☑ Plan d'éducation individuelle ; plan de soutien pédagogique
- ☑ Jusqu'à 3 heures supplémentaires du tchèque comme deuxième langue par semaine (dans le cadre d'une intervention pédagogique)
- ☑ Assistant d'enseignement
- ☑ Modification du programme d´enseignement et de l´évaluation de l´élève
- ☑ Manuels spéciaux et aides spéciales
- ☑ Adaptation des conditions de l´examen d'entrée à une école secondaire (SŠ), ou le cas échéant, lors du passage du baccalauréat
- ☑ ...etc.

Les mesures de soutien sont la seule source d'aide financière pour les enfants de citoyenneté tchèque ayant la langue maternelle différente (OMJ), qui n'ont aucun droit légal à une préparation linguistique.
Ils constituent un outil important pour le soutien à long terme des enfants ayant l´OMJ, sans lequel ils ne peuvent participer pleinement à l'éducation.

Selon des études spécialisées, il faut entre 5 et 7 ans à un enfant ayant l´OMJ pour apprendre à utiliser activement le langage académique nécessaire à sa réussite scolaire.

(1) Voire le §16 Zák. 561/2004 Sb. – la loi sur l'éducation telle que modifiée et les lois connexes

(2) Arrêté 27/2016 Sb. sur l'éducation des élèves à besoins spécifiques

Liens utiles:

https://inkluzivniskola.cz/jazykova-podpora-dle-paragrafu-16

https://inkluzivniskola.cz/jazykova-priprava-dle-paragrafu-20

Centres de conseil scolaire (špz)